

Le monde, à Constantinople comme à Salonique. Il avait épousé la fille du docteur Carathéodori, de Constantinople, qui fut sci d'une grande réputation. M. Moulin, consul de France, était le beau-frère de M. Abbott; il avait épousé une demoiselle Abbott. M. Moulin était catholique.

ÉTRANGER
Lettres de Constantinople
Constatant, le 11 mai
Voici quelques détails sur l'assassinat du consul de France et d'Allemagne à Salonique.

Le mercredi 3 mai, quelques personnes furent informées que le vendredi suivant une jeune fille bulgare arriverait à Salonique, venant d'Uskub, pour faire profession de foi devant le conseil des notables, présidé par le cadi. En effet, la jeune fille arriva à l'heure dite. Elle portait leffendi et le yachmak, et des zaps se précipitèrent à la gare, pour l'escorter jusqu'à Saïte-Djami. — De leur côté, une centaine de Grecs environ attendaient aussi; dès que la jeune bulgare fut descendue de wagon, ils se précipitèrent sur elle; lui arrachèrent son voile, et, refoulant les autres, la portèrent jusqu'à une voiture qui stationnait près de la gare.

La nouvelle musulmane fut conduite, malgré ses cris, chez un Grec, fervent chrétien, on l'enferma.
Je dois dire, ici, que la voiture appartenait à Hadji-Lazzaro, consul d'Amérique. Ce Hadji-Lazzaro, bien que consul d'Amérique, est Bulgare de naissance et sujet russe. Quelques personnes dirent que M. le consul, devant arriver à Salonique par le train d'Uskub, sa voiture était à la gare tout simplement pour l'attendre.

La nouvelle de cet enlèvement se répandit immédiatement dans la ville et produisit parmi les musulmans une émotion des plus vives. Cependant, jusqu'au soir de vendredi, les manifestations des fidèles de l'islam se bornèrent à quelques allées et venues mystérieuses, qui n'avaient apparence, rien de menaçant, mais qui, toutefois, auraient dû éveiller l'attention des autorités, et en particulier celle du vali. Rien ne fut fait, aucune mesure de précaution ne fut prise.

Le lendemain matin, les musulmans, visiblement irrités et menaçants réclamèrent la jeune fille au gouverneur général; des milliers parcoururent la ville, et se réunirent en invitant tous les musulmans à se réunir au couak. La foule était énorme; plus de 3,000 individus, parmi lesquels un grand nombre d'Albanais, entourèrent le palais du Gouverneur. L'attitude de tous ces gens ne pouvait laisser de doute sur leurs intentions.

Vers midi, M. Moulin, consul de France, et M. Abbott, consul d'Allemagne, se rendirent ensemble au couak pour demander au vali la cause de ce rassemblement et insister sur la nécessité de prendre, sans tarder, des mesures propres à sauvegarder la tranquillité publique. — M. Abbott était accablé par les musulmans d'avoir recueilli chez lui la jeune fille bulgare.

Lorsque la foule vint les deux consuls, sa rage se porta immédiatement sur eux; ils furent pris, traînés dans la mosquée, portés en présence du cadi, et quelques instants après, leurs corps, horriblement mutilés, étaient jetés par une fenêtre et déposés sur un tas d'ordures.
Au moment où les malheureux étaient entrainés dans Saïte-Djami, le vali, prévenu de ce qui arrivait, accourut, dit-on; mais ce qui est bien certain, c'est que son intervention, soit qu'elle fut trop tardive, soit qu'elle fut trop tiède, ne produisit aucune impression sur la multitude de ses coreligionnaires.

Mais, malheureusement, ce n'est pas tout. Après que les cadavres des deux consuls eurent été jetés dans la cour de la mosquée, la foule vint les y reprendre, et l'on raconte qu'ils furent traînés processionnellement par la ville. On ajoute que sur le passage de ce cortège hurlant, en tête duquel on portait triphalement le drapeau vert de l'islam, les fenêtres des maisons musulmanes s'ouvraient, et qu'une pluie d'immondices tombait sur les cadavres. Ces détails sont horribles, ce que je n'affirme leur entière exactitude, j'ai peine à y croire.

M. Abbott, consul d'Allemagne, était Anglais d'origine et de religion grecque; il était fort aimé et fort estimé de tout le monde.

Le garçon appelé, la carte faite, l'ami reprenait:

— Je me sens des idées de villégiature, j'ai la fantasia dans le cerveau, et des ailes aux talons: Paris m'ennuie; je veux partir pour quarante-huit heures à la campagne... Seulement j'ai promis un article pour demain: cent lignes, sur tout ce que tu voudras, sous cette rubrique: *Politichnelle philosophe*... J'ai dix francs à t'offrir.

Cajol acceptait.
Rendons-lui la justice de dire que l'article était toujours écrit exactement.

Crotale usait et abusait de Cajol. Jamais celui-ci ne se plaignait.
Il lui arrivait bien quelquefois de se dire:

— Un tel a moins d'esprit que moi, et cependant il est arrivé!

Mais il ne tardait pas à conclure que cet homme qui avait moins de talent que lui possédait du moins le courage du travail.

Quand on compte; à Paris, les membres connus et à demi inconnus de la vaste association que l'on appelle des hommes de lettres, on demeure stupéfait que la littérature puisse nourrir tant bien que mal un si grand nombre de lettrés.

En général les gens de lettres ne naissent pas riches, ceux qui deviennent célèbres du moins. L'aisance é mousse l'énergie. Bien des hommes iraient passablement flâner sur les boulevards, si la nécessité ne les clouait à leur bureau.

La multiplicité des jeunes gens qui s'occupent de littérature a rendu la carrière plus difficile pour tous.
La concurrence a fait baisser les prix.

On a mis le roman en coupe réglée; peu à peu, pour les laisser à la portée de tout le monde, la librairie a vendu ses livres meilleur marché: l'éditeur ne voulant pas perdre sur ses bénéfices, et la main-d'œuvre tendant à augmenter, c'est naturellement l'auteur qui a payé les frais de la littérature populaire.

Il en résulte aujourd'hui que les écrivains donnent pour vingt-cinq louis ce qui leur rapportait autrefois deux mille francs.

Pour combler ce vide la plupart se rejettent sur la publicité du journalisme, minotaure qui absorbe en quatre ans l'intelligence d'un homme. La littérature de saillies, de causeries, les piqûres d'épingle, les vols de hannetons, les échos plus ou moins exacts se cotant avec précision, les littérateurs s'attendent à une feuille dont ils vivent sans avoir plus

le monde, à Constantinople comme à Salonique. Il avait épousé la fille du docteur Carathéodori, de Constantinople, qui fut sci d'une grande réputation. M. Moulin, consul de France, était le beau-frère de M. Abbott; il avait épousé une demoiselle Abbott. M. Moulin était catholique.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Le président de la Chambre de commerce de Lille a reçu de M. le préfet du Nord la lettre suivante:

Lille, le 12 mai 1876.
Monsieur le président,

Par lettre du 30 mars dernier, vous avez appelé mon attention sur un vœu de la Chambre de commerce tendant à ce que les prix de transport actuellement en vigueur sur les lignes dont la Compagnie du Nord a repris l'exploitation ne soient pas aggravés.

La Compagnie du Nord, que j'ai entendue à ce sujet, m'informe que l'application déjà faite depuis le 1^{er} avril de ses tarifs sur ces lignes, donne une large satisfaction à ce vœu, puisque la tarification en vigueur procure au public les avantages suivants:

1^o Suppression en grande vitesse des doubles frais de manutention;
2^o Suppression des minima de taxe sur chaque ligne;

3^o Suppression en petite vitesse de 40 centimes, représentant les droits de transmission à chaque jonction;

4^o Adoption de nos séries et de nos barèmes à bases décroissantes;

5^o Application des prix fermes de plusieurs tarifs spéciaux, comme ceux des grains, des sucres et des engrais, ce qui, en beaucoup de cas, procure au commerce local l'économie absolue des frais de transport sur les lignes reprises.

Mais la Compagnie ajoute qu'elle n'est pas en situation de maintenir certains tarifs, en petit nombre, d'ailleurs, que la Compagnie de Lille à Valenciennes avait réduits jusqu'à l'exagération et qui n'atteignent même pas le prix de revient.

Agrez, etc.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Le Progrès du Nord nous annonce qu'il reçoit de Roubaix, des renseignements « sur les élections qui vont avoir lieu pour remplacer M. J. Derognat » court à la Chambre et au Conseil général.

Selon le Progrès, « le parti républicain » cain aurait désigné « unanimement » (Quand ? et comment ? c'est ce qu'on ne dit pas) — M. Achille Scrépel » comme candidat à la députation; l'on peut être certain, ajoute la feuille lilloise, que M. A. Scrépel a compris » que l'acceptation de la candidature » était pour lui dans les circonstances » actuelles, UN DEVOIR.

Comme pour mieux marquer le caractère qu'il veut donner à cette candidature, le Progrès ajoute aussitôt: « Quoi qu'en dise un journal de Lille, » en quête d'une circonscription électorale pour un candidat malheureux, » aucune autre candidature à la députation n'a été désignée à Roubaix. » C'est de l'Écho du Nord et de M. Jules Dutilleul, conseiller général, qu'il s'agit ici. On le voit, dès maintenant, le Progrès présente comme sienna la candidature de M. Achille Scrépel.

Le Progrès doit être mal renseigné. Personne n'admettra, à Roubaix, que M. Achille Scrépel de la très-honorable maison Scrépel-Louage, en soit venu à considérer « comme un DEVOIR » d'accepter une candidature politique des mains du Progrès et de ses amis. M. Scrépel a montré des tendances républicaines, mais il a conservé le respect des croyances religieuses et conservatrices de sa famille, et nous avons une trop haute idée de la loyauté de son caractère, pour nous arrêter un seul instant à la pensée qu'il pourrait se présenter devant le corps électoral, soutenu par les représentants et l'organe avéré de la Révolution et de la Libre-Pensée.

Dans nos débats municipaux, M. Scrépel a parfois obéi aux entraînements de l'amitié; mais, candidat à la députation, homme politique, il y a des compromissions et des alliances que son honneur lui défendrait d'accepter.

Le Progrès devra donc chercher un autre candidat, disposé à voter avec son

redacteur en chef toutes les lois contraires à la liberté de conscience des catholiques. M. Achille Scrépel ne lui convient nullement. On nous affirme, du reste, que notre concitoyen a décliné toute candidature. Si, contre toute probabilité, il revenait sur cette décision, il se ferait certainement UN DEVOIR de répudier publiquement le patronage du Progrès du Nord et de tous ceux qui, à Roubaix, partagent ses opinions anti-religieuses et anti-sociales.

ALFRED REBOUX.

Par une circulaire en date du 6 mai, adressée aux gouverneurs militaires de Paris et de Lyon, au gouverneur général civil de l'Algérie et aux généraux commandant les corps d'armée, le ministre de la guerre vient de décider qu'à l'avenir les officiers de réserve appartenant aux corps d'infanterie et cavalerie appelés à prendre part aux grandes manœuvres d'automne prescrites par l'article 28 de la loi du 24 juillet 1873 seraient convoqués pour la durée des manœuvres. Ces officiers auront droit à la solde, aux prestations et aux honneurs afférents aux officiers de leur grade de l'armée active. Ils toucheront en outre, lorsqu'ils en feront la demande, l'indemnité de route, tant pour se rendre de leur résidence légale au corps où ils doivent servir que pour leur retour.

En dehors de ce service imposé aux officiers de réserve pendant les grandes manœuvres, les commandants de corps d'armée pourront autoriser ceux de ces officiers qui le demanderaient à faire un stage d'au moins un mois dans le régiment auquel chacun d'eux est affecté, mais sans aucune solde. « Les officiers » d'infanterie et de cavalerie de la réserve, appelés à servir pendant les grandes manœuvres ou admis à faire un stage, s'habilleront et s'équiperont à leurs frais. Toutefois, dans l'arme de la cavalerie, il sera remis à titre de dépôt, pour la durée du stage, un harnachement de troupe aux officiers qui le demanderont. Quant à la monture, elle leur sera fournie dans les mêmes conditions qu'aux officiers de l'armée active. Il n'est préjugé en rien par ces dispositions sur les mesures qui pourront être prises quant à la remonte et à l'habillement des officiers de réserve.

Les nominations suivantes ont été effectuées dans la cavalerie territoriale du 1^{er} corps d'armée (1^{er} régiment), dans les départements du Nord et Pas-de-Calais:

Lieutenant-colonel. — Kirkner.
Chef d'escadron. — M. Dillo.
Chef d'escadron (suite). — M. de Richemont de Richardson.
Adjudant-major. — M. Gérard.
Capitaines en fer. — MM. Billaudel, Bergereault, de Fromessent.
Capitaines en 2^e. — MM. de Lagrange, Deuville.
Capitaine (suite). — M. De Kergrory.
Lieutenant officier payeur. — M. Forest.
Lieutenants en fer. — MM. Marchand, Bosseli.
Lieutenants en 2^e. — MM. Guérin, Delgrange, Franconi.
Sous-lieutenants: MM. Tiberghien, Tilmant, Lefèvre, Duez, Cédou, Grare, Schmolé, Chevalier, Maillet de Chalmassy, Delatre, Firon.

Un amendement au budget vient d'être présenté par trois députés du Nord, MM. Des Rotours, Georges Brame et Léon Reuaur. Il a pour but d'ajouter à l'article 2^o du projet du budget le paragraphe suivant:

« Le droit sur les alcools employés au vinage est réduit à 20 fr. par hectolitre, dans les conditions et sous les réserves du projet de loi déposé par le Gouvernement à la date du 26 juillet 1875. »

On lit dans la Gazette de Tourcoing:

Mgr de Lydda a donné, ce matin, la confirmation, aux élèves du Collège, et aux enfants de la paroisse Saint-Christophe.

Dans l'après-midi, Sa Grandeur, a présidé une réunion de dames patron-

nesses s'occupant de l'œuvre du Dimanche.

Le prêtre se propose de visiter les communautés religieuses de notre ville.

A l'occasion du pèlerinage d'Arras un train spécial partira de Tourcoing Dimanche prochain 21 courant, à 4 h. 45 m. du matin.

Le retour aura lieu, d'Arras, par un autre train spécial à 8 h. 30 m. du soir. Arrivée à Tourcoing à 10 h. 35 m.

Les pèlerins seuls seront admis dans ces trains, et jouiront de la réduction de la réduction de moitié place, à la condition de voyager par groupes de 10 au moins.

Nous n'avons reçu aucun avis en ce qui concerne Roubaix.

Les funérailles de M. Bigo, officier de la Légion-d'Honneur, ancien maire de Lille, ont eu lieu ce matin à l'église Saint-Maurice à Lille au milieu d'une assistance considérable.

Les honneurs funèbres ont été rendus par un détachement du 43e. La musique des sapeurs-pompiers ouvrait la marche du cortège.

Parmi les Sociétés du Nord qui doivent prendre part au concours international de musique à Reims, les 4 et 5 juin, nous remarquons:

Sociétés chorales. — Divisions d'excellence française. — Les Orphéonistes de Douai, 115 exécutants; Société chorale de Douai, 90, qui auront pour concurrents les Enfants de Paris, 100; et les Enfants du Lycée (de Paris) 90.

Deuxième division française. — Union chorale, d'Emmerin, 30 exécutants.

Fanfarses françaises. — Division d'excellence. — Fanfare fourmiesienne, 50 exécutants.

Première division. — Fanfare de Trélon. — 2e division, 2e section. — Fanfare d'Obain.

Nous apprenons que le Conseil municipal d'Anzin a voté, dans la séance du 12 courant, une somme de cinq cents francs pour la souscription Carpeaux.

Un homme de peine, demeurant rue de Lannoy, Camille D..., n'ayant pas de moyens pécuniaires pour se procurer du genièvre, a mis la couverture de son lit au Mont-de-Piété. Mais il paraît que cette couverture n'était pas sienne.

Il s'en est suivi une poursuite contre Camille, qui s'est empressé de se dérober par la fuite.

On a arrêté hier, rue Jacquart, un tisserand nommé Séraphin D..., inculpé d'esroquerie suivie de violences.

On va lui à propos de bottes... Alphonse D..., va, lui, jusqu'à les voler.

Il fut, quand même, trompé dans ses espérances. Ayant été dérobées pour fournir à son boire, les bottes ne purent lui servir qu'à prendre la fuite. Le vol avait été découvert.

Alphonse D..., est âgé de 27 ans, d'origine belge. Il demeurait à Roubaix, rue de la Guinguette.

Un cordonnier de Nouveaux vient d'être incarcéré dans la prison de Lille.

Notre homme a été surpris, hier, par le garde-champêtre en train de bâtonner sa femme d'importance.

Ce cordonnier s'appelle Charles V.... Il se livre, plus qu'assez, à l'ivrognerie.

Des poursuites sont dirigées, en ce moment, contre un jeune homme habitant la rue de l'Alma, à Roubaix, belge d'origine et nommé Antoine Hallos. Cet individu est inculpé d'un odieux attentat.

souvent le temps de filer le coton d'or d'un beau livre.
Encore ceux-là sont-ils les heureux!

Ils ont des ames damnées, des Pithyas à bottes éculées, tenant à la fois du secrétaire, du valet et du parasite. Ils leur jettent à faire le bout d'article, et le paient en rognures d'appointements.

Que de misères cachées parmi ceux qui ont rêvé la gloire, une vraie gloire, vivace, puissante en plein soleil, et que la timidité, la mauvaise science ou la maladie ont mis au dernier rang, et condamnés à jouer des rôles de comparses littéraires.

Presque tous les écrivains ont leur doubleur.

Les uns l'utilisent à prendre des notes à la bibliothèque; les autres à consulter des estampes; ceux-ci à faire la chasse aux nouvelles; ceux-là à courir chez les éditeurs, les journalistes ou les directeurs de théâtre.

Il faut bien avouer qu'un grand nombre de ces déclassés de l'intelligence finissent, non-seulement par subir, mais par accepter leur situation. Le cynisme remplace les premières rougeurs. Les plus sages acceptent une position quelconque: les autres se condamnent à demeurer les lazzaroni de l'art.

Il y a quelques jours, Antoine Hallos, se présentait chez les époux H... à Tourcoing, se disant capable de procurer un emploi, dans un village voisin, à leur jeune fille âgée de 12 ans. Les parents acceptèrent l'offre, et la jeune fille partit accompagnée d'Antoine. Arrivé à la Tossée le misérable se disposait à mettre à exécution ses criminels desseins mais le garde-champêtre survint à propos.

Antoine Hallos s'enfuit au plus vite. D'actives recherches n'ont encore pu mettre la police sur ces traces.

État-Civil de Roubaix

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 15 mai. — Jean-Baptiste Clément, rue Bernard, cour Bernard, 8. — Joséphine Goossens, rue Philippe-le-Bon, 32. — Berthe Desplechin, rue des Parvenus, Marie Grouillon, chemin des Couteaux, Louis Verniers, rue Bernard, cour Desbonnet, 103. — Léonard Dubois, rue de l'Hommelet, 69. — Auguste Bailly, Place de l'Abattoir, 36. — Jules Herbaux, pont du Ballon, 134. — Clémence Hoornaert, rue du Pile. — Jules Lamant, rue des Lignes, 315. — Pierre Ortman, rue Bernard, 28. — Céline Housset, aux 3 Ponds, Grande Desmet, rue Bernard, cour Boyaval, 6. — Georges Carbon, rue du Fresnoy, 3. — Laurette Verfaille, rue du Nouveau-Monde, 15. — Berthe Weil, rue du Chemin de Fer. — Louis-Joseph Wouters, rue de Blanchemaille, 72. — Louis-Joseph Vandenberghe, au Fonteyn, 76. — Frasier, Alfred Bouty, Grande Desmet, 76.

Du 16. — Marie Blommaert, rue des Longues-Haies, cour Saint-Joseph, 1. — Henri Delsalle, rue de la Vigne, 2. — Marie Bulteau, rue d'Alma, 263. — Elise Masse, rue des Longues-Haies, 126. — Marie Poupaert, rue de la Galle, 9. — Grégoire Mazure, rue Traversière, 29. — Herman Delcourt, rue de la Croix, Cul-de-Four.

Du 17. — Simonie Decottignies, rue du Luxembourg, fort Condorcet, 41. — Léonie Wouters, Epeule, rue des Vélocipèdes. — Marie Roghe, rue d'Alma, 29. — Georges Floin, rue de la Paix, 73. — Héloïse Cartigny, au Pile. — Georges Dervaux, rue de l'Épée, cour Mulliez, 16. — Pauline Duquesne, rue de l'Avocat, 10.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 15 mai. — Silvie Dutoit, 1 an, rue du Fort, cité Saint-Pierre. — Marie Vandendriesche, 8 mois, rue Philippe-le-Bon, Marie Maruelle, 20 ans, tisserande, Hôtel-Dieu. — Charles Decottignies, 70 ans, hôtelier, Hôtel-Dieu. — Louise Capelle, 31 ans, ménagère, rue du Fresnoy, 4. — Marie Defrance, 75 ans, ménagère, aux 3 Ponds. — Léon Polyn, 2 jours, rue Fulton, 1. — Céline Polyn, 2 jours, rue du Fulton, 1. — Bok, présenté sans vie, rue des Fossés. — Désiré Roese, 1 an, rue des Longues-Haies, cour Desbonnet. — Paul Vandycke, 1 an, rue Bernard, 43. — Virginie Delontaine, au Cul-de-Four, cour Vanien, 5.

Du 16. — Céline Rombaut, 2 ans, rue de la Guinguette, 75. — Ferdinand Minne, 7 mois, rue Saint-Jean, cour Nicolas, 7. — Anne Delenne, 78 ans, lingère, rue Saint-Antoine, 19. — Du 17. — Jules Thieffry, 4 ans, rue des Longues-Haies, 156. — Vanneste, présenté sans vie, rue Jacquart, 45. — Edmond Bonnet, 29 ans, employé, rue du Fort, 12. — Nathalie Deprest, 22 ans, rattacheur, Hôtel-Dieu. — Hélène Robert, 1 an, rue Delatre, 18. — Jules Bourgeois, 4 mois, rue des Longues-Haies, 151.

État-Civil de Tourcoing

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 17 mai. — Désiré Bonte, au Brun pain. — Henri Beuchart, rue de Menin. — Marie Deperchin, chemin des Mottes. — Zélia Deperchin, chemin des Mottes. — Marie Bara, rue Sainte-Berthe. — Achille Blanchet, chemin des Mottes. — Marie Sangel, aux 5 Voies.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 17 mai. — Julie Lequive, épouse de Aug. Lebonq, 76 ans 9 mois, rue Farnambert. — Céline Frevost, 24 ans 4 mois, soigneuse, Croix-Rouge.

Belgique

Un commissaire attaché à la station de Mouscron, le nommé Louis Depape, ayant eu l'imprudence de vouloir sauter sur un train en marche, a manqué le pas, est roulé sous le convoi, et a été littéralement haché; la tête et les jambes étaient séparées du tronc; c'était un spectacle horrible à voir. Ses restes mortels ont été transportés à l'hôpital.

— On lit dans l'Économiste Tournai: Nous sommes heureux de constater que le Tir National qui sera donné à Tournai à la casion de la kermesse sera, ainsi que nous l'avions demandé au nom d'un grand nombre de nos concitoyens, une fête militaire de deux jours, où les tireurs de toutes les catégories auront leur chance de succès.

La chose étant connue, on peut s'attendre à voir arriver à Tournai un nombreux détachement du pays et de l'étranger.

Faits divers

La grande imprimerie Berger-Levrault à Nancy, vient d'être dévorée par un incendie. Il n'y a pas eu d'accidents de personnes à regretter.

215 ouvriers sont sans ouvrage.

Hélas! qu'il faut de courage pour rester soi dans certaines épreuves!

Lorsque Gabriel quitta la maison de banque de Rumisard, il possédait quelques centaines de francs: du pain pour quatre mois!

Qu'étaient-ce que cela? Il chercha un emploi.

Son extérieur digne, sa parole aisée, sa modeste, la connaissance précoce qu'il paraissait avoir des affaires le faisaient accueillir avec bienveillance; mais, par une fatalité inconcevable, il ne réussissait cependant à entrer nulle part.

Les portes qui semblaient le plus aisément s'ouvrir se fermaient sans bruit; on l'éconduisait avec politesse. Des emplois avantageux auxquels il avait le droit de prétendre, il descendit aux plus modestes, aux plus infimes.

On l'accepta comme teneur de livres dans une maison de commerce.

Il n'avait plus que quelques heures de la nuit pour écrire.

— L'INCENDIE DE BORDEAUX. — Un incendie d'une violence extraordinaire a éclaté hier soir, dans la rue Saint-Pierre, dans l'atelier de M. Rabot, fabricant de caisses.

En moins d'un quart d'heure tout était en feu. D'immenses gerbes de flammes tourbillonnaient au dehors, montant plus haut que la toiture, s'échappant des fenêtres, se courbant sous la violence du vent, pénétrant par toutes les ouvertures.

A l'intérieur, le foyer brûlait avec intensité. Toutes les issues étaient gardées, en quelque sorte, par les gerbes de fumée et de chaux. Et d'ailleurs, l'incendie gagnait les étages supérieurs, avec une rapidité qui ne devait permettre d'attendre aucun secours. Les cloisons se lézardaient et s'abattaient; les escaliers s'effondraient, les charpentes de la toiture se disloquaient, les vitres volaient en éclats, les barreaux de fer se tordaient, toutes les boises se détachaient et retombaient dans le foyer pour l'alimenter encore.

Des scènes douloureuses ou effrayantes se sont passées pendant quelques instants, en présence de trois cents personnes qui ne pouvaient porter pour le moment, aucune assistance aux malheureux emprisonnés par les flammes.

Dès le premier moment, en effet, tandis que des locataires s'enfuyaient par le toit, par les fenêtres donnant sur les courtoirs intérieurs, ou par tout autre voie de dégagement, d'autres locataires apparaissaient aux mansardes, criant au secours, tendant les bras aux spectateurs de la rue, le corps sur les appuis des croisées, chassés au dehors par les flammes de l'intérieur, refoulés au dehors par les flammes de l'extérieur.

Un petit garçon de dix ans sauta tout à coup, suivi bientôt de sa mère. L'enfant est tombé sur un matelas que tenaient deux hommes; mais il a rebondi sur le pavé, et il s'est blessé fortement à la tête. Actuellement il est allé à l'hôpital Saint-André. Sa mère, dont on n'avait pas eu de nouvelles depuis sa chute d'hier au soir, a reparu ce matin. Elle n'aurait que fort peu de mal. Elle a raconté que de charitables personnes de la rue Saint-Remi l'avaient recueillie. Ce matin, la pauvre femme est allée voir son enfant.

Une autre scène se passait en même temps, plus poignant et un peu plus dramatique dévouement: au moment où les flammes montaient à l'assaut de la toiture avec un redoublement de violence, une vieille femme de soixante-quatorze ans se montra à une fenêtre des mansardes; puis il disparut, pour réapparaître un instant après à la fenêtre voisine.

La foule lui cria de sauta. On disposa sous la fenêtre un triple rang de matelas, et, au bout de quelques moments, à la crainte de tenter le saut, la pauvre femme s'agenouilla sur le rebord de la fenêtre, et se cramponna à l'appui, se laissant couler dans la position verticale, pour lâcher prise enfin.

Ses précautions étaient bien prises, le reste aurait été fait par les sauveteurs de la rue.

Le malheur a voulu qu'il y eût un corniche à la hauteur du deuxième étage. La pauvre femme a heurté contre l'obstacle; elle a piroqué/et, la tête la première, elle est tombée tout à fait sur le bord du matelas, a rebondi, et a donné finalement de la tête sur le pavé.

Quand le docteur Dubreuilh, qui se trouvait là, voulut l'exercer, il constata qu'elle était frappée à mort.

Les pertes matérielles sont considérables; on n'a pu encore fixer le chiffre. L'incendie a duré toute la nuit. Il s'est communiqué à la maison n° 12, où est installé un charcutier. Cet industriel a été cruellement éprouvé. Le feu a été jusqu'au numéro 20, où il a fait aussi des dégâts relativement sérieux.

— L'identité de la petite victime du bois de Vincennes est aujourd'hui établie. Le Peuple donne à ce sujet les renseignements suivants:

« L'enfant assassinée se nomme Jeanne Devauluy. Depuis quelque temps, déjà, les voisins avaient remarqué la mauvaise intelligence qui régnait dans le ménage des époux Devauluy. Le mari buvait plus que de raison et infligeait, à son retour au domicile conjugal, de mauvais traitements à sa femme.

« Cependant M. Devauluy aimait sa fille: la veille encore du crime, on l'entendait dire à son enfant: « Ma pauvre petite Jeanne, je t'aime bien, mais quelle douleur!

« Détail particulier. Les époux Devauluy ont un autre enfant dans le Morvan. Sitôt que l'on eut quelques présomptions, on télégraphia aux gens qui le gardaient l'ordre de ne remettre à personne l'enfant qui leur était confié. C'est un petit garçon de sept ans.

« M. Devauluy avait quelques dettes. Quelques jours avant sa disparition, un individu était venu lui réclamer un e somme de 200 fr. qu'il lui avait prêtés.

« C'est vendredi, à neuf heures du soir, que les époux Devauluy quittèrent leur domicile, pour aller se disant à Mulhouse, où leur petite fille devait être déjà.

« D'après les renseignements que nous avons pu obtenir de Mmes Cottinat et Barbotte, qui ont reconnu les premières l'identité de la victime, M. et Mme Devauluy paraissent aimer beaucoup leur enfant.

« Le bruit court que Devauluy a été arrêté.

— RÉVOLTE ET ASSASSINAT EN MER. — Nous lisons dans le Courrier du Havre: « Comme nous l'avons annoncé samedi, le Cassin a été signalé au large

Feuilleton du Journal de Roubaix
DU 19 MAI 1876.

— 23 —

Chevaliers de l'écritoire

LES RESSOURCES DU JOURNALISME.

(Suite).

Il attendait l'hôpital et ne s'en affectait guère.

— Ses meilleurs jours étaient ceux où il trouvait un homme lettres en train de regarder fleurir les maronniers.

— Ah! si tu voulais, Cajol, tu ne fais rien?

— C'est comme toi!

—